



Salon Construire durable

Règlement

**4 et 5
juillet**

Saint-Chamas

**Entrée libre
De 10 h à 19 h**

Contacts

06 68 33 71 80
06 79 99 64 92

construire_durable@live.fr

Contact hébergement

Office de tourisme
de Saint-Chamas

04 90 50 90 54

tourisme-saintchamas@orange.fr

Stands

La salle, de 1000 m², permet l'installation de 30 stands et d'un espace atelier-conférence. Elle est équipée de sanitaires, d'éclairage et d'électricité. Elle sera fermée durant la nuit. Des tables (2 planches de 2 m, et tréteaux par stand) ainsi que des grilles de séparation entre les stands, permettant l'affichage, seront mises à disposition par les organisateurs.

Le salon comportera également un espace extérieur, en périphérie de la salle, d'expositions et de démonstrations. Cet espace extérieur ne sera pas surveillé en dehors des heures de fréquentation et de présence des exposants. Les exposants devront apporter et installer le matériel d'exposition nécessaire à l'installation de leur stand : table, tréteaux, enrouleurs, éclairage d'appoint, parasols pour les stands en extérieur...

L'association Place Publique demande à ce que tous les exposants apportent un maximum de qualité à la présentation de leur stand. Elle décline toute responsabilité en cas de perte, de vol, d'incident ou d'accident qui pourraient survenir lors de cette manifestation occasionnés par des objets ou produits exposés, leur manutention ou leur installation. Les exposants en intérieur devront prendre toutes les dispositions nécessaires afin de ne pas endommager le sol. Tous les objets lourds devront être déplacés sur des chariots à roulettes.

Chaque exposant doit souscrire une assurance en responsabilité civile.

Seuls les produits annoncés par les exposants peuvent être vendus.

Les emplacements sont distribués à l'avance. Les exposants ne peuvent pas changer d'emplacement de leur propre initiative.

Horaires

Le salon est ouvert au public le **samedi 4 juillet 2009 de 10 h 00 à 19 h 00**
et le **dimanche 5 juillet 2009 de 10 h 00 à 19 h 00**.

Le respect de ces horaires est obligatoire, l'association décline toute responsabilité en cas de non respect de ces horaires.

Aucun véhicule ne doit circuler lors de l'ouverture au public.

Une demi-heure après l'ouverture, l'association Place Publique dispose des emplacements réservés sans remboursement, si les responsables de la manifestation ne sont pas avisés d'un éventuel retard.

L'espace d'exposition sera accessible aux exposants les 4 et 5 juillet 2009 à partir de 8 h 00.

Réservation de l'emplacement

Prix : 100 € (cent euros) en intérieur, et 70 € (soixante-dix euros) en extérieur, pour les deux jours précités. Pour la bonne organisation de l'événement, cette somme est payable d'avance.

Le dossier de réservation est à retourner avant le 15 juin 2009, accompagné du règlement par chèque à :

Association Place Publique
Boîte à lettres en Mairie - Place de l'Hôtel-de-Ville
13250 Saint-Chamas

Il doit obligatoirement comporter :

- Le **fiche de réservation** dûment remplie,
- Un **chèque de réservation** à l'ordre de « Place Publique Saint-Chamas »,
- Une photocopie du **Registre du commerce ou des statuts de l'association**.

Une facture sera adressée à l'exposant après inscription afin de confirmer la réservation.

La clôture des inscriptions se fait à épuisement des emplacements disponibles.

Annulation

Les exposants absents les jours précités ne peuvent prétendre à un remboursement.

En cas de force majeure, la décision d'annulation du salon est prise par les organisateurs en concertation avec les exposants. Les organisateurs feront signer les exposants présents et eux seuls bénéficieront d'un report ou du remboursement.

tél. 06 85 42 37 03 • placepublique@wanadoo.fr • www.placepublik.fr

PLACE PUBLIQUE, mairie de Saint-Chamas, place de l'Hôtel-de-Ville, 13250 Saint-Chamas